

# Parti Révolutionnaire Communistes



Adresse:

27 Boulevard Saint-Martin 75003 PARIS

Consultez notre site



[www.sitecommunistes.org](http://www.sitecommunistes.org)

Pour recevoir nos informations  
[communistes@sitecommunistes.org](mailto:communistes@sitecommunistes.org)

## Statuts

### PRÉAMBULE

Avec celles et ceux qui approuvent les présents statuts il est constitué un parti politique dénommé  
**Parti Révolutionnaire COMMUNISTES**  
*Siège social 27, Boulevard Saint-Martin 75003 Paris*

Le Parti Révolutionnaire COMMUNISTES est l'organisation politique héritière des grandes traditions révolutionnaires du peuple français, il s'inspire de ses luttes historiques pour l'indépendance nationale et le progrès social. Il fonde son action dans la théorie marxiste-léniniste, conception scientifique d'une démarche révolutionnaire. C'est le parti révolutionnaire dont notre pays a besoin, c'est le parti de la classe ouvrière et de la grande majorité des salariés, il a pour vocation de rassembler tous ceux et celles qui veulent agir pour un changement politique, abolir le capitalisme et construire une société socialiste, propriétaire des moyens de production et d'échange, débarrassée de l'exploitation de l'homme par l'homme ouvrant des perspectives durables de paix, de liberté, d'amitié et de fraternité.

Le Parti Révolutionnaire COMMUNISTES agit sur les bases de la lutte de classes, pour l'unité d'action de toutes les victimes de l'exploitation capitaliste.

A la fois parti national et internationaliste, dont la politique est fondée sur les intérêts de classe des salariés et du peuple, inséparable de l'intérêt national.

Notre Parti est solidaire de tous les peuples qui luttent. Il est solidaire des partis révolutionnaires dans leur combat contre le capitalisme dans leur pays et contre l'impérialisme

Le Parti Révolutionnaire Communistes agit pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il combat le racisme, la xénophobie. Il est attaché au principe de la laïcité.

Il lutte pour une solution politique de tous les conflits internationaux sur la seule base de l'intérêt des peuples pour leur indépendance, leur émancipation politique, économique et sociale.

### Article 1

**1.1 L'unité politique et d'action des adhérents du parti** se construit par l'apport personnel et collectif au débat le plus large, par les décisions démocratiques prises à la majorité, par le respect de celles-ci qui assurent son efficacité dans l'action.

L'opinion des adhérents s'exprime dans le débat démocratique. Nous rejetons les tendances qui figent les opinions, s'opposent à la cohésion et à la pluralité de la réflexion, mettant en cause l'efficacité dans l'action. Elles sont contraires aux conceptions d'un parti révolutionnaire.

Les directions à tous les échelons ont la responsabilité de veiller au respect de la mise en œuvre par tout le parti des décisions adoptées par le Congrès. C'est ce que Lénine a nommé le Centralisme Démocratique.

**1.2 Peuvent être membres du Parti Révolutionnaire COMMUNISTES** celles et ceux qui approuvent ses orientations et ses statuts, adhèrent à l'une de ses organisations d'entreprises ou locales dans lesquelles ils militent et acquittent leurs cotisations mensuelles. La cellule enregistre l'adhésion.

**1.3 Le parti s'organise en priorité dans les entreprises**, lieux de l'exploitation capitaliste où la lutte de classes est permanente et travaille à créer des cellules d'entreprise, d'établissements d'enseignement, de quartiers, cités et villages.

**1.4 L'adhérent au Parti** qui change de lieu de travail ou de résidence en informe son organisation, permettant ainsi le contact rapide avec sa nouvelle organisation.

#### **1.5 La formation des adhérents**

La formation des adhérents est une nécessité pour permettre à chacun de se faire une opinion personnelle face aux situations politiques auxquelles ils se trouvent confrontés.

Cette formation s'effectue dans l'activité et la discussion politique, dans l'action, les conférences éducatives et les stages à tous les niveaux de l'organisation.

#### **1.6 L'élection des directions**

Les directions sont élues à tous les échelons par les adhérents ou leurs délégués. Ils décident de la forme à donner à ces élections, vote à main levée ou à bulletin secret.

Les directions à tous les niveaux, rendent compte régulièrement à leurs mandants de leur activité.

**1.7 Les adhérents de "Communistes"** décident individuellement de leur participation à des associations, des syndicats dans lesquels se retrouvent les salariés et la population.

Ils s'y engagent en respectant les buts et les statuts de ces organisations.

## **II Les Structures**

### **2.1 La cellule**

La cellule est l'organisation de base du parti. Elle est le centre de la réalisation de la politique du parti et de son élaboration. Ses membres discutent, confrontent les arguments qui se nourrissent de la réalité de la vie et de l'expérience.

Elle se crée en premier lieu à l'entreprise, là où s'exerce en permanence l'affrontement de classes, dans les quartiers, les villes et villages.

La cellule est en prise directe avec la vie, les besoins, les aspirations des travailleurs et de la population. Elle intervient sur tous ces domaines, donne son avis, propose des solutions, fait connaître les propositions du Parti Révolutionnaire COMMUNISTES.

Celle-ci se réunit régulièrement, discute de la situation politique, chacun y donnant librement son opinion.

La cellule mène son activité politique dans l'entreprise ou la localité, prend les initiatives nécessaires pour l'action.

Elle se donne par l'élection de ses dirigeants les moyens de remplir son rôle d'instance de réflexion et d'action politique.

### **2.2 La section**

La section regroupe les cellules d'une entreprise, les cellules d'entreprises et locales d'une ou plusieurs communes.

Elle a la responsabilité de l'activité et du débat politique à son niveau.

La conférence de section composée de délégués élus par les cellules se réunit obligatoirement avant le congrès du Parti Révolutionnaire COMMUNISTES, ou chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Elle élit sa direction dans les formes qu'elle a décidées.

### **2.3 La fédération**

La fédération regroupe les sections d'un département ou d'une région. Elle a la responsabilité de l'activité et du débat politique à son niveau.

La conférence fédérale est composée de délégués élus par les conférences de sections. Elle se réunit obligatoirement avant chaque congrès ou chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Elle élit la direction fédérale dans les formes qu'elle a décidées.

### **2.4 Le congrès**

Composé des délégués élus par les conférences fédérales, à défaut par les conférences de sections ou par les cellules, analyse la situation politique nationale et internationale. Il décide de l'orientation et de l'activité politique et élit sa direction, le Comité National.

Cette élection se déroule suivant les formes décidées par le congrès. La réunion du congrès a lieu tous les deux ans.

Des congrès extraordinaires peuvent avoir lieu à l'initiative du Comité National.

Le Comité National élit son Bureau National et son Secrétaire National.

Le Comité National est l'instance dirigeante entre deux congrès. Il applique les décisions du congrès, impulse l'activité politique, aide au renforcement et à l'organisation du Parti Révolutionnaire COMMUNISTES, prend les initiatives internationales avec les partis et forces anticapitalistes pour le développement de l'action des peuples.

**2.5 Les directions élues** rendent compte de leur mandat.

## **III Les élus**

"Le Parti Révolutionnaire Communistes " développe son action politique sous toutes les formes. Les élections en sont une importante.

Les candidats aux différentes élections sont désignés par les instances correspondant à la nature de l'élection (*Conseil National pour les législatives et européennes, instances territoriales pour les élections territoriales*).

Les élus du « Parti Révolutionnaire COMMUNISTES " sont des adhérents parmi les adhérents avec les mêmes droits et devoirs, investis d'une responsabilité particulière. Ils rendent compte de leur mandat devant les instances qui les ont désignées. Ceux qui touchent des indemnités en reversent une part au Parti.

## **IV Les finances**

Sans indépendance financière, l'indépendance politique n'existe pas.

Les ressources « du Parti Révolutionnaire COMMUNISTES » sont :

-La cotisation mensuelle de l'adhérent(e) sur la base de 1 % des salaires ou retraites.

-Le produit de la cotisation des adhérent(e)s est réparti par tiers entre la cellule et la section, la fédération et la région (à défaut le Comité National) et le Comité National.

-La souscription permanente sous diverses formes.

-Les dons

-Les indemnités des élus.

A chaque niveau de l'organisation est élu un trésorier dont l'une des tâches est d'animer en permanence l'augmentation des ressources définies ci-dessus.

## **V La presse**

Le parti publie le journal « COMMUNISTES » exprimant sa ligne politique, et sous format numérique le Site, l'Hebdo, le Résumé Economique et Social hebdomadaire, le Bulletin International mensuel et les réseaux sociaux.

Paris le 17 juin 2023